



CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

1. Circulation à l'intérieur de l'école :

Lorsque vous vous rendez à l'école, il faut vous identifier en appuyant sur la sonnette à l'extérieur à gauche de la porte. Pour assurer la sécurité des élèves, toute personne circulant dans l'école, incluant les parents, doit se présenter au secrétariat afin de se procurer un laissez-passer.

2. Circulation à l'extérieur de l'école

Lorsque vous faites descendre votre enfant de la voiture, prière de le faire près du trottoir. Il est interdit de circuler ou de stationner dans le stationnement des autobus.

Les apprentissages nous permettent de s'outiller pour la vie.

